



Communiqué de presse

Paris, le 22 juin 2017

FTPA a conseillé Foncière Logement dans le cadre de l'opération de transfert de son patrimoine immobilier à Agirc-Arrco

Le 27 avril 2017, les partenaires sociaux de Foncière Logement et des Fédérations Agirc-Arrco ont signé la convention transférant le patrimoine de Foncière Logement.

Le transfert gratuit de la nue-propiété du patrimoine de Foncière Logement représente un total de 30 212 appartements dans 1200 immeubles pour une valeur d'investissement estimée à 6,2 milliards d'euros en 2017. Ce transfert aux caisses de retraite a pour objet d'assurer leur financement.

Agirc-Arrco ne possédera que la nue-propiété des immeubles de Foncière Logement dans un premier temps. Les immeubles seront transmis à l'Agirc-Arrco à l'issue du démembrement, soit dans un délai de 30 ans. D'ici là, Foncière Logement assurera la collecte des loyers, l'entretien des bâtiments et le remboursement des prêts contractés.

Conseils juridiques de l'opération :

FTPA : Coralie Oger et Pierre Lumeau

Fidal : Bruno Wertenschlag et Thibaut Geib

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et est présent dans de nombreux dossiers à l'approche confidentielle, structurée et stratégique.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires. Il est en outre un des rares Cabinet de la place à disposer d'une expérience reconnue d'avocat-fiduciaire.

Contact presse (cabinet FTPA)

Nicolas Leviaux – Agence Elliott & Markus

Tel : 01 53 41 89 99

a.prosper@elliott-markus.com